



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU TRAVAIL
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE
SECRETARE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE RELEVANT
DES MINISTRES CHARGES DES AFFAIRES SOCIALES**

AU TITRE DE L'ANNEE 2019

JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

de 13h00 à 16h00 (horaire de métropole)

Epreuve écrite d'admissibilité : durée 3 heures – coefficient 1

Elle consiste, à partir d'un dossier à caractère administratif, en la résolution d'un cas pratique assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation de travail. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder vingt pages.

SUJET A TRAITER :

Vous êtes en poste au sein de l'agence régionale de santé Auvergne Rhône Alpes (ARS) et vous êtes saisi par le directeur d'un centre hospitalier qui fait part d'un conflit grave entre deux médecins dont les querelles perturbent le bon fonctionnement du service. Il précise que plusieurs tentatives de résolution du conflit en interne à l'hôpital ont été tentées mais ont échouées et demande l'intervention de l'ARS.

1/ Rédaction d'une lettre :

Il vous appartient de rédiger un courrier de réponse au directeur de ce centre hospitalier (en respectant la forme administrative) qui devra notamment préciser :

- quel moyen dispose les ARS en matière de conciliation ?
- s'il y a d'autres structures en dehors de l'ARS susceptibles d'apporter leur concours à la résolution du conflit.

2/ Réponse aux questions suivantes :

A la réception du projet de courrier, votre supérieur hiérarchique vous demande les précisions suivantes par retour de courriel :

- Quelles sont les mesures de suspensions administratives possibles (en précisant la base légale) ?
- Quelles sont les autorités compétentes pour suspendre un praticien ?
- Quelle est la durée maximale de chacune des mesures de suspension ?

IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages

